

Année 2025

Séance du 02 avril 2025

N° 31

Objet :

**Approbation de la convention
d'objectifs et de financement de
l'Agence de Développement des
Alpes-de-Haute-Provence (AD
04) pour les années 2025-2027**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n°24)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n°05)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu les compétences de Provence Alpes Agglomération en matière de développement économique et touristique,

Vu la stratégie de développement économique 2022-2026 approuvée par délibération N°30 du 7 Décembre 2022,

Vu la convention d'objectifs entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence (AD 04) définissant le cadre de collaboration entre les deux structures sur la période 2025-2027 annexée à la présente délibération,

Considérant que l'AD 04 joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des entreprises, la promotion du territoire et l'animation des dispositifs de développement économique et touristique,

Considérant que l'adhésion à cette convention permettra à Provence Alpes Agglomération de bénéficier :

- D'un accompagnement à l'implantation renforcé des entreprises et des porteurs de projets sur son territoire,
- D'un suivi et d'une analyse de l'activité touristique locale,
- D'une promotion touristique cohérente du territoire dans les filières stratégiques (tourisme de pleine santé, stations de montagne et sports de pleine nature, écotourisme, art et culture),
- D'une collaboration étroite pour favoriser l'attractivité économique et territoriale,

Le soutien financier de Provence Alpes Agglomération, sous forme de subvention, s'élèverait à 47 759 € par an et ne serait pas évalué à la hausse durant la période.

Il vous est proposé :

- D'approuver la convention d'objectifs 2025-2027 entre Provence Alpes Agglomération et l'AD 04, jointe en annexe.
- D'autoriser la Présidente de Provence Alpes Agglomération, Madame Patricia GRANET, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre

- De décider l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant maximal de 47 759 € pour la période 2025-2027, sous réserve de la présentation d'un bilan annuel détaillé des actions menées.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés

(Bernard PIERI et Patrick VIVOS ne prennent pas part au vote)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

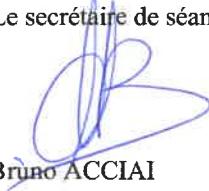
Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Bruno ACCIAI

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250402-31_02042025